



congés résiduels en raison d'un arrêt de travail

Par **Sylviet**, le **19/05/2025** à **11:51**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire dans la fonction publique d'Etat, gérée par le Rectorat et travaillant dans un CROUS. Je suis en arrêt maladie ordinaire depuis le 18 novembre 2024 et le resterai en raison de mon état de santé jusqu'au 31 août 2025. Je serai en retraite le 1er septembre 2025.

La RH m'indique que je serai indemnisée 24 jours au titre de l'année 2024-2025. Il me restait 8 jours sur l'année 2023-2024. Ces 8 jours peuvent-ils être également indemnisés et s'ajouter aux 24 jours ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Cordialement